

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

VISANT À INTERDIRE L'USAGE DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE - (N° 1934)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 16

présenté par

M. Jolly

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Conformément aux positions de l'Académie Française, institution chargée de définir la langue française, le genre par défaut en français prend les formes du genre non marqué, c'est-à-dire du masculin.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le genre par défaut de la langue française est le genre masculin à partir duquel sont construits les mots du dictionnaire français. Il s'agit d'une position factuelle et non idéologique. Ce fait n'empêche d'utiliser les expressions françaises incluant à la fois les personnes des deux sexes (Mesdames et Messieurs, toutes et tous...). Il n'existe pas de genre neutre dans la langue française et le masculin l'emporte sur le féminin. Le débat autour de l'écriture inclusive n'est pas un débat grammatical, c'est un débat idéologique qui s'inscrit dans le processus de destruction assumée de la civilisation française par la gauche.